

COMMUNIQUE DE PRESSE

Secrétariat général du Grand Conseil Désignation de la nouvelle secrétaire générale

Le bureau du Grand Conseil a désigné M^{me} Janelise Pug en qualité de secrétaire générale du nouveau secrétariat général du parlement neuchâtelois. M^{me} Janelise Pug prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} janvier 2013.

Originaire de Boudry et domiciliée aux Brenets, M^{me} Pug a débuté sa carrière professionnelle dans une entreprise privée du secteur pharmaceutique de 1981 à 1986. Elle entre au service de la chancellerie d'Etat en 1986, avant d'être nommée cheffe du service du Grand Conseil en 1993, poste qu'elle occupera jusqu'à ce jour.

Durant ces 20 ans passés au service du Grand Conseil, M^{me} Pug a notamment participé à la mise en œuvre de plusieurs réformes majeures de l'organisation du Grand Conseil, telles que l'entrée en vigueur de la première OGC en 1993 ou à l'introduction des suppléances en 2001 et des commissions spéciales préalables en 2009. De 1996 à 2000, elle a également assuré le secrétariat de la commission constituante dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Constitution neuchâteloise. Elle a également piloté de nombreux projets, tels que l'informatisation du Recueil systématique de la législation neuchâteloise [RSN] et du Bulletin des délibérations du Grand Conseil [BGC], ainsi que l'organisation de nombreuses manifestations dans le cadre de relations intercantionales.

De formation initialement littéraire et commerciale, M^{me} Pug est actuellement au bénéfice d'un certificat de Manager en fonction publique (CAS) de la HEG-Arc et d'un diplôme exécutif en action publique de l'IDHEAP. Son travail d'étude a notamment porté sur le thème du rattachement direct du service parlementaire au législatif. M^{me} Pug fut ainsi l'un des piliers scientifiques et administratifs de la mise en place de l'autonomisation du secrétariat (ancien service) du Grand Conseil. Fort de son expérience et de ses connaissances, le parlement a ainsi pu mener à bien la réforme fondamentale de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) acceptée en octobre 2012. Grâce à son travail et à son suivi du dossier, additionné au déterminant soutien du service juridique de l'Etat, l'autonomie du législatif par rapport à l'exécutif cantonal a pu devenir réalité.

Précisons encore que la fonction de secrétaire général du Grand Conseil comprend, au niveau général, les tâches d'organisation de l'activité du Grand Conseil et des députés. Ainsi, les futures missions de la secrétaire générale consisteront notamment à préparer les sessions parlementaires, diriger le secrétariat du Grand Conseil, s'occuper des finances et soutenir le bureau dans sa qualité d'état major du Parlement. De plus, durant le premier semestre 2013, il s'agira d'assurer la mise en place de la réforme de l'OGC (nouvelle procédure législative, informatisation de la salle du Grand Conseil, projet de «parlement sans papier»).

Le bureau du parlement tient à relever ses compétences et à la remercier chaleureusement de son engagement sans compter depuis de nombreuses années pour la chose publique et le bon fonctionnement de nos institutions.

- Les missions principales du secrétariat général du Grand Conseil sont publiées sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel à l'adresse suivante:
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=1989>

Pour de plus amples renseignements:

M. Cédric Dupraz, président du Grand Conseil neuchâtelois, tél. +41 76 366 41 91 (mobile).
cedric.dupraz@ne.ch

M^{me} Janelise Pug, cheffe du service du Grand Conseil, tél. 032 889 40 15.
janelise.pug@ne.ch

Neuchâtel, le 18 décembre 2012